

interne, nous perdrons de plus en plus d'argent sur le marché international pour la simple raison que les prix sur ce marché sont très bas à l'heure actuelle. C'est tout ce qui s'est fait, et c'est tout à fait conforme à la politique annoncée par le gouvernement lorsqu'il a institué à l'origine le programme d'aide aux producteurs de lait.

• (10.20 p.m.)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—LES
SERVICES MÉDICAUX

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, le 26 juin, j'ai posé au ministre une question relative à la situation extrêmement défavorable des soins médicaux au Canada. Dans un discours à l'Association internationale des infirmières à Montréal, il avait estimé que pour chaque 1,000 personnes qui requièrent des soins médicaux, seulement 275 consultent le médecin, et que seulement 10 sur ces 275 personnes vont à l'hôpital. Le ministre avait ajouté que les 990 autres personnes n'avaient pas toutes besoin d'être hospitalisées.

Je voudrais demander au ministre s'il pourrait préciser ou évaluer combien, en sus de ces 10 personnes, ont été privées de soins hospitaliers par suite de la pénurie de lits d'hôpitaux. Je devrais rappeler au ministre qu'il était probablement malavisé de supprimer la subvention de \$2,000 par lit pour la construction d'hôpitaux, et de réduire la caisse d'aide à la santé, ce qui entraînerait la suppression de quelques lits dans les hôpitaux universitaires projetés.

Pour en revenir aux 72 p. 100 de nos concitoyens qui ne consultent pas de médecins pour une raison ou une autre, le point crucial n'est-il pas que ceux qui ont besoin de soins médicaux en sont privés? Cela vient de ce que les omnipraticiens ne sont pas en nombre suffisant. Des médecins d'expérience estiment que leur surcharge de travail est d'environ 25 p. 100. A l'heure actuelle, il y a un omnipraticien pour 2,000 habitants. Pour dispenser un service raisonnable, il nous faudrait au moins un omnipraticien pour 1,500 habitants.

C'est ce que je n'ai pas cessé de faire valoir au ministre. J'ai demandé que les écoles de médecine soient ouvertes durant l'été. Cela permettrait de former 25 p. 100 de praticiens de plus et de triompher de la pénurie de médecins. En guise de réponse, on m'a toujours promis de consulter les provinces et les universités. Jusqu'ici, ça n'est pas allé plus loin.

Le ministre déclare qu'il faudrait faire quelque chose. Faisons-le. Je l'ai félicité de la sagesse et de la promptitude avec lesquelles il

a résolu la question de la cigarette. Permettons aux omnipraticiens de diagnostiquer et de traiter. Sinon, à quoi bon charger les infirmières hygiénistes de dépister les malades, puisqu'il n'y aura ni lits d'hôpital, ni médecins pour les soigner.

Si le gouvernement voulait alléger quelque peu la tâche des médecins, qu'il réduise donc le nombre des paperasses qui encombrant leurs bureaux, qui gênent leur travail dans les hôpitaux et qui absorbent du temps qu'il conviendrait mieux d'affecter aux malades. Si la bureaucratie ne cesse d'augmenter, le médecin ne sera guère qu'une espèce de secrétaire d'orientation. Il n'aura absolument pas le temps de voir ses malades et de diagnostiquer leurs maladies.

Les omnipraticiens sont si souvent harassés par ce genre de travail que leur image en est ternie et leurs relations avec le public en souffrent. Ils se voient contraints d'admettre des malades à l'hôpital sans la préparation clinique qui s'impose. Ils prescrivent alors d'innombrables examens dans l'espoir que l'un d'eux aidera au diagnostic. Une telle pratique est très injuste pour les médecins canadiens et très coûteuse pour le gouvernement. Les frais médicaux augmentent, me dit-on, au rythme d'un dollar par mois et par personne en Ontario.

N'oublions pas que l'omnipraticien est le seul à pouvoir donner un traitement complet. Il soigne le bébé, l'enfant, la mère, toute la famille, et il est en mesure de traiter 95 maladies sur 100. Par conséquent, aucun régime d'assurance frais médicaux ne peut fonctionner sans un nombre suffisant d'omnipraticiens. Le gouvernement a imposé le régime d'assurance frais médicaux. Il doit travailler à son succès en aidant à assurer un nombre suffisant de médecins.

Pour terminer, je dis ma hâte d'apprendre quels sont les projets du ministre. Il lui incombe de veiller à ce que les Canadiens reçoivent des soins médicaux convenables.

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre au député au nom du ministre. Je demande votre indulgence au cas où je ne pourrais achever ma réponse dans trois minutes. Le gouvernement fédéral fait tous les efforts possibles pour que les soins dispensés aux Canadiens se multiplient. C'est pourquoi nous avons adopté le programme d'assurance frais médicaux—nous voulons assurer à tous l'accès aux soins médicaux. En outre, le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, favorisera la fusion des soins de santé aux niveaux municipal, régional et provincial, afin que leur utilisation soit la plus poussée possible.